

AVIS DE COURSE  
VOILE RADIOCOMMANDEE

COUPE de BRETAGNE de VRC Classe 10 R

8 mai et 9 mai 2021

**SPORT NAUTIQUE de l'OUEST**

PORT BRETON CARQUEFOU

Tél. : 02 40 50 81 51

Grade : National 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Préambule**

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :

- s'engage à respecter les mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports ;
- est conscient :
  - du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
  - que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
  - que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;
- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

**1 REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* incluant l'annexe E
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES, si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.6 le SyRNIn.
- 1.7 Règles modifiées : La RCV E2.1(b) est supprimée
- 1.8 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 2. PUBLICITE [DP]

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régates est ouverte à tous les bateaux de la Classe 10 R.

3.2 Les concurrents admissibles, membres de l'association de classe correspondante, peuvent se préinscrire en complétant le formulaire joint le plus rapidement possible et en l'envoyant à Nicole PINCEMY, nicole.pincemy@snonantes.fr, avant le **23** avril 2021.

3.3 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **30 €**.

## 5. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des coureurs dans les flottes A ou B de la première course sera affichée le samedi 8 mai 2021 à 13h00 sur la base du classement national 2020 des coureurs au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Les coureurs étrangers seront classés selon leur position par rapport aux coureurs français du classement du Mondial de Classe 10R de BIBLIS 2018.

## 6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 8 mai 2021 de 9h00 à 11h30.

6.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :

Les bateaux devront être en possession d'un certificat de jauge à disposition le jour de l'inscription. Un contrôle de jauge pourra être fait si nécessaire en cours de compétition.

Un briefing des coureurs est prévu le 1<sup>er</sup> jour de la régata à 13h.

6.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
08/05/2021	13h30	Courses à suivre
09/05/2021	09h00	Courses à suivre

6.4 Le dernier jour de régata, aucun signal d'avertissement :

- pour une nouvelle course ne sera donné après 15h00.
- pour une nouvelle flotte ne sera donné après 14h30.

**7. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les instructions de course et leurs annexes seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 8 mai 2021
- et affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

<https://www.snonantes.fr/event-details/coupe-de-bretagne-grade-5-a-classe-10r>

**8. SYSTEME DE PENALITE**

8.1 L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » ne s'appliquera pas.

**9. CLASSEMENT**

9.1 Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées	1 retirée
A partir de 8 courses validées	2 retirées
A partir de 16 courses validées	3 retirées
A partir de 24 courses validées	4 retirées

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées.

**10. RADIO [DP]**

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

**11. PRIX**

La remise des prix est prévue à **15h30**.

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :**

**PRESIDENT DU COMITE DE COURSE :**

#### 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- **SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST ☎: 02 40 50 81 51**

Contact : [nicole.pincemy@snonantes.fr](mailto:nicole.pincemy@snonantes.fr) tél : 06.35.97.68.50

- **Capitaine de Flotte au SNO** : Gilles BRETECHE [gilles.breteche@bbox.fr](mailto:gilles.breteche@bbox.fr)

- **Le formulaire de préinscription** : ci-joint

[https://sno.axyomes.com/client/regate\\_1.php?regate\\_id=110973&controle=cf06831](https://sno.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=110973&controle=cf06831)  
c

- **Restauration:**

- Du fait des conditions sanitaires le restaurant du SNO n'est pas ouvert,
- Déjeuner pique-nique sur la terrasse du club-house : samedi et dimanche à partir de 12 h 00.
- Samedi soir : Apéritif au bar à partir de 19h00. (Prix en fonction des consommations). Le pot d'accueil vous sera offert
- **Dîner** des équipages à 19h30 sous forme de pique-nique buffet.
- **Vous pouvez contacter Ets Brulé traiteur 02.40.96.59.02**

- **Hébergement :**

- Camping sur le parking du site du club où l'on peut planter sa tente
- Camping car sur le parking du club
- **Hôtels :**
  - **IBIS LA BEAUJOIRE : 02.40.93.22.22**
  - **MANOIR DE LA REGATE NANTES :02.40.18.02.97**
  - **WEESTOTEL LA CHAPELLE SUR ERDRE : 02.51.81.36.36**

ACCES :

PARKING A BATEAU ET LIEU DE RENDEZ VOUS

SNO : 17 chemin de Port Breton 44470 CARQUEFOU - Tél. 02 40 50 81 51 [info@snonantes.fr](mailto:info@snonantes.fr)

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)